

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1266

17 mai 2014

### SOMMAIRE

<b>Albi Finance S.A.</b> .....	<b>60729</b>	<b>Bethel Investment S.A.</b> .....	<b>60728</b>
<b>Aldoxlux Holding A.G.</b> .....	<b>60759</b>	<b>Bricks 21st S.A.</b> .....	<b>60730</b>
<b>Alice Management S.A.</b> .....	<b>60726</b>	<b>Bulgarian Acquisition Company V S. à r.l.</b> .....	<b>60723</b>
<b>A.M.R. Comptabilité S.à r.l.</b> .....	<b>60734</b>	<b>Caldara S.A.</b> .....	<b>60768</b>
<b>Apollo 11 S.à r.l.</b> .....	<b>60732</b>	<b>Carmiel S.à r.l.</b> .....	<b>60731</b>
<b>Arclin Lux Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>60724</b>	<b>Caspar Gestion Ressources</b> .....	<b>60768</b>
<b>Arclin Lux Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>60724</b>	<b>Code Color S.à r.l.</b> .....	<b>60729</b>
<b>Arizona SR S.à r.l.</b> .....	<b>60725</b>	<b>Conference S.A.</b> .....	<b>60731</b>
<b>Armatex S.A.</b> .....	<b>60727</b>	<b>Credit Suisse Tower Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.</b> .....	<b>60730</b>
<b>Artemis Distribution Lux S.à r.l.</b> .....	<b>60732</b>	<b>Dufenergy S.A.</b> .....	<b>60725</b>
<b>Art Evolution Group S.A.</b> .....	<b>60759</b>	<b>Dyle Investments S.à r.l.</b> .....	<b>60722</b>
<b>Arulux First S.à r.l.</b> .....	<b>60726</b>	<b>Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l.</b> ....	<b>60724</b>
<b>Arulux First S.à r.l.</b> .....	<b>60725</b>	<b>Eaton Holding III S.à r.l.</b> .....	<b>60726</b>
<b>AS Comptabilité S.à r.l.</b> .....	<b>60734</b>	<b>Eaton Holding IX S.à r.l.</b> .....	<b>60723</b>
<b>Askar Apple FinanceCo S.à r.l.</b> .....	<b>60733</b>	<b>Eaton Holding VI S.à r.l.</b> .....	<b>60727</b>
<b>AutoCheck24</b> .....	<b>60729</b>	<b>Evord Management S.à r.l.</b> .....	<b>60723</b>
<b>AutoCheck24</b> .....	<b>60733</b>	<b>Global Telecom Oscar S.A.</b> .....	<b>60722</b>
<b>Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l.</b> .....	<b>60735</b>	<b>Haser-Lux SCI</b> .....	<b>60728</b>
<b>Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l.</b> .....	<b>60728</b>	<b>Immonetto S.A.</b> .....	<b>60745</b>
<b>Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l.</b> .....	<b>60729</b>	<b>Infiniti Gaming International S.à r.l.</b> .....	<b>60735</b>
<b>Banque Transatlantique Luxembourg</b> ....	<b>60727</b>	<b>Johnson Controls Luxembourg Nova S.à r.l.</b> .....	<b>60759</b>
<b>Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>60749</b>	<b>Marroni Finances SPF S.A.</b> .....	<b>60722</b>
<b>B-brook-B S.à r.l.</b> .....	<b>60727</b>	<b>Steria PSF Luxembourg S.A.</b> .....	<b>60765</b>
<b>Belplant A.G.</b> .....	<b>60730</b>	<b>Trishul Investholding S.à r.l.</b> .....	<b>60766</b>

**Dyle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.303.

—  
Changement suivant les contrats de cession de parts du 26 novembre 2013:

- Ancienne situation associée:

QUADRIGA CAPITAL EUROPE IV GP L.P.: 100.000 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

QUADRIGA CAPITAL IV Deutschland Holding I L.P., une société en commandite, avec siège à Quadriga Capital House, Britannia Place Bath Street, JE2 ASU St Helier, Jersey, enregistrée sous le numéro 1647 auprès du «JFSC Companies Registry»: 96.625 parts sociales

QUADRIGA CAPITAL IV Deutschland Holding II L.P., une société en commandite, avec siège à Quadriga Capital House, Britannia Place Bath Street, JE2 ASU St Helier, Jersey, enregistrée sous le numéro 1648 auprès du «JFSC Companies Registry»: 3.375 parts sociales

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Dyle Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014039377/21.

(140045822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Global Telecom Oscar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.471.

—  
En date du 17 décembre 2013, M. Khalid Khairy Mahmoud Ellaicy a démissionné de son poste d'administrateur A de la Société.

A cette même date, M. Hassan Helmy ayant son adresse au 17 street El Doctor Ahmed El Hoffy off Ahmed Orabi street El Mohandessin, Giza, Egypte a été nommé administrateur A de la Société pour une durée déterminée dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2018.

Au 17 décembre 2013, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Riccardo Marsili; administrateur A

- David Catala; administrateur B, et

- Hassan Helmy, administrateur A.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Global Telecom Oscar S.A.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014039451/21.

(140045321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Marroni Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.180.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARRONI FINANCES SPF S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014039592/12.

(140045876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Eaton Holding IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.021.

## EXTRAIT

Par décision du 18 février 2014 de l'actionnaire unique Eaton Industries (Luxembourg) BV/Sàrl (anciennement Eaton BV), ayant son siège statutaire à Europalaan 202, 7559 SC Hengelo, Pays-Bas, et son centre effectif de gestion au 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, Luxembourg:

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Grégory Dujardin de son poste de gérant de Eaton Holding IX Sàrl

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Madame Solange Savarinayagam, née à Pondichery (Inde) le 4 octobre 1980, et ayant comme adresse professionnelle 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Luxembourg), en qualité de gérant de Eaton Holding IX Sàrl pour une durée de six années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

*Pour Eaton Industries (Luxembourg) BV/Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2014039393/21.

(140045851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Evord Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.821.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 17 février 2014 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Sobine investments Limited, 1,250,000 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

1. International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A, une société anonyme, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 46448, cède 1,250,000 parts sociales qu'elle détient dans la Société avec effet au 17 février 2014 et ne détient désormais aucune part sociale de la Société;

2. Sobine Investments Limited, une société limitée, ayant son siège social au 10-12, Florinis Street, Stadyl Building, 4<sup>th</sup> floor, 1065 Nicosia, Chypre et immatriculée au Registrar of Companies and Official Receiver of Nicosia, sous le numéro HE329044, acquiert 1,250,000 parts sociales de la Société avec effet au 17 février 2014 et détient désormais 1,250,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Evord Management S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014039401/23.

(140045629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Bulgarian Acquisition Company V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 134.748.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039956/10.

(140046089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 165.165.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 9.145.

—  
EXTRAIT

Par décision du 18 février 2014 de l'actionnaire unique Cooper Industries Holdings (Ireland), ayant son siège social à Fitzwilliam Hall, Fitzwilliam Place, Dublin 2, Irlande, enregistré auprès du registre de commerce irlandais sous le numéro 499912:

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Madame Sabine Knobloch de son poste de gérant de Eaton Controls (Luxembourg) Sàrl

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Alexis Hubert de son poste de gérant de Eaton Controls (Luxembourg) Sàrl

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Bruno Lawarée, née à Namur (Belgique) le 4 février 1975, et ayant comme adresse professionnelle 7 route de la Longeraie, 1110 Morges (Suisse), en qualité de gérant de Eaton Controls (Luxembourg) Sàrl pour une durée de six années

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Johannes Vosman, née à Luxembourg (Luxembourg) le 1<sup>er</sup> octobre 1960, et ayant comme adresse professionnelle 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Luxembourg), en qualité de gérant de Eaton Controls (Luxembourg) Sàrl pour une durée de six années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

*Pour Cooper Industries Holdings (Ireland)*

Signature

Référence de publication: 2014039391/26.

(140045288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Arclin Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.918.

—  
Le Bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Arclin Lux Holdings S.à r.l.

Christiaan Frederik van Arkel

Gérant

Référence de publication: 2014039904/14.

(140046400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Arclin Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.918.

—  
Le Bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Arclin Lux Holdings S.à r.l.

Christiaan Frederik van Arkel

Gérant

Référence de publication: 2014039903/14.

(140046394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Arulux First S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.221.

—  
EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la société du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg. Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 février 2014, il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société, Mr Hassane DIABATE du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4, Grand Rue. L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014039907/14.

(140046301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Arizona SR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 149.731.

—  
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039931/14.

(140046638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Dufenergy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.965.

—  
EXTRAIT

Comme décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2014, la Société prend acte de la nomination au poste d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2014, de:

- Monsieur Julien GUILLAUME, Administrateur, né le 03/07/1984 à Messancy (Belgique) et situé professionnellement au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

La Société prend également acte de la démission de Madame Sandrine Bisaro, Administrateur, avec effet au 28 février 2014.

La Société prend également acte de la démission de Monsieur Bruno Beernaerts de son poste de Délégué à la gestion journalière, avec effet au 28 février 2014.

La Société prend également acte que Bruno Beernaerts, Administrateur, a été nommé Président du Conseil d'Administration en date du 28 février 2014.

Finalement comme également décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2014, la Société prend acte de la nomination au poste de Personne chargé du contrôle des comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2014, de:

- REVICONSULT S.à r.l., situé au 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, et enregistrée au RCS Luxembourg numéro B 139013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039386/26.

(140045985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Eaton Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.017.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.750.

—  
EXTRAIT

Par décision du 18 février 2014 de l'actionnaire unique Aeroquip Financial Limited, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, enregistré sous MC-201570:

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Grégory Dujardin de son poste d'administrateur de Eaton Holding III Sàrl

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Bruno Lawarée de son poste d'administrateur de Eaton Holding III Sàrl

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Madame Solange Savarinayagam, née à Pondichery (Inde) le 4 octobre 1980, et ayant comme adresse professionnelle 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Luxembourg), en qualité d'administrateur de Eaton Holding III Sàrl pour une durée de six années

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Alexis Hubert, née à Ulmiz (Suisse) le 27 mai 1972, et ayant comme adresse professionnelle 7 route de la Longeraie, 1110 Morges (Suisse), en qualité d'administrateur de Eaton Holding III Sàrl pour une durée de six années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

*Pour Aeroquip Financial Limited*

Signature

Référence de publication: 2014039392/26.

(140045086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Arulux First S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.221.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 19 février 2014, de:

- Transférer le siège social de la société du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Rayer Monsieur Ninno GIANLUCA en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 19 février 2014;

- Nommer Madame Vivian CALLAY, née le 10 juillet 1977 à Ajaccio, France, résidant professionnellement au 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 19 février 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039906/17.

(140046100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Alice Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 151.921.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014039922/11.

(140046281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Eaton Holding VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 53.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 135.886.

—  
EXTRAIT

Par décision du 18 février 2014 de l'actionnaire unique Eaton Holding International LLC, ayant son siège social à Eaton Center, 1111 Superior Avenue, Cleveland, OH44114-2584, USA, enregistré sous le numéro de constitution 4498642:

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Madame Sabine Knobloch de son poste de gérant de Eaton Holding VI Sàrl

- Révocation avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Alexis Hubert de son poste de gérant de Eaton Holding VI Sàrl

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Bruno Lawarée, née à Namur (Belgique) le 4 février 1975, et ayant comme adresse professionnelle 7 route de la Longeraie, 1110 Morges (Suisse), en qualité de gérant de Eaton Holding VI Sàrl pour une durée de six années

- Nomination avec effet au 18 février 2014 de Monsieur Johannes Vosman, née à Luxembourg (Luxembourg) le 1<sup>er</sup> octobre 1960, et ayant comme adresse professionnelle 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Luxembourg), en qualité de gérant de Eaton Holding VI Sàrl pour une durée de six années

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

*Pour Eaton Holding International LLC*

Signature

Référence de publication: 2014039394/24.

(140044945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**B-brook-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 132.656.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémentine George  
*Mandataire*

Référence de publication: 2014039942/11.

(140046155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Banque Transatlantique Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 31.730.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039944/9.

(140046167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Armatex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 36.933.

—  
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014039934/10.

(140046438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Haser-Lux SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2625 Luxembourg, 49, rue du Travail.  
R.C.S. Luxembourg E 3.384.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue rue du Travail, 49 - L-2625 Luxembourg, le 31 décembre 2013*

Le 31 décembre 2013 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, cette assemblée étant ouverte sous la présidence de Mr Skrijelj Rizo:

L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie en cession extraordinaire et, par son président, expose ce qui suit:

- L'activité de la société a cessé.
- La société ne possède plus de compte bancaire.
- La société n'a pas de créances ni de dettes en son nom.
- La société n'a plus d'actif ni de passif.

L'assemblée générale, valablement constituée, prend les décisions suivantes:

1. La décharge pleine et entière est donnée aux gérants.
2. La dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat est prononcée.
3. La liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Mr Rizo Skrijelj / Mr Hanefja COSOVIC / Mr REC Sefkija  
Gérant / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014039471/24.

(140045286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 174.719.

---

**EXTRAIT**

En date du 18 mars 2014, les associés de la Société, Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l. et Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., ont adopté la résolution suivante:

- Les associés décident de nommer gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour un mandat d'une durée illimitée, Monsieur Adrien Schrobiltgen, né le 12 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ingénieur, demeurant professionnellement à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014039912/16.

(140046464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Bethel Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muehlenweg.  
R.C.S. Luxembourg B 139.363.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039968/14.

(140046735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---



**AutoCheck24, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 300, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2014039909/12.

(140046431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.110.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 173.385.

**EXTRAIT**

En date du 18 mars 2014, l'associé unique de la Société, Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., a adopté la résolution suivante:

- L'associé unique décide de nommer gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour un mandat d'une durée illimitée, Monsieur Adrien Schrobiltgen, né le 12 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ingénieur, demeurant professionnellement à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014039913/16.

(140046463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Albi Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 52.094.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014039920/12.

(140046787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Code Color S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 31, Duarrefstooss.  
R.C.S. Luxembourg B 159.541.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 01.03.2014, welche am Gesellschaftssitz abgehalten wurde, gehen folgende Beschlüsse hervor:

01 Alle Teilhaber waren anwesend.

02 Der Gesellschaftssitz wird von 67, Gruuss-Strooss L-9991 WEISWAMPACH nach 31, Duarrefstrooss L-9990 WEISWAMPACH verlegt.

Sacha THOMMEN

*Gesellschafter*

Référence de publication: 2014040013/14.

(140046361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Belplant A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 102.287.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039966/9.

(140046141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Credit Suisse Tower Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.031.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 28 février 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Polyxeni Kotoula en tant que gérant de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement du Gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 28 Février 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

\* Monsieur Robert Archbold;

\* Monsieur Manuel Ribeiro; et

\* Monsieur Jacob Mudde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014039993/24.

(140046038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Bricks 21st S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 109.393.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 18 mars 2014 que:

Suite aux démissions des Administrateurs suivants:

- Monsieur François WINANDY

- Madame Mireille GEHLEN

Sont élus en qualité de nouveaux Administrateurs, en remplacement des Administrateurs démissionnaires et ceci jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Madame Martine STIEVEN, née le 8 mai 1968 à Aumetz (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039974/21.

(140046658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Conférence S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.805.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 19 mars 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Se. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 19 mars 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

*Pour CONFERENCE S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2014040018/22.

(140046582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Carmiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4808 Rodange, 73, Chemin de Brouck.

R.C.S. Luxembourg B 175.409.

—  
L'an deux mille quatorze, le vingt et un février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Panaite-Costel GRECU, gérant de société, demeurant à B-6790 Aubange (Belgique), 1, rue de la Linalux.

Le comparant est le seul associé de la société "CARMIEL S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-4062 Esch-sur-Alzette, 53, rue Clair Chêne, constituée suivant acte du notaire Francis KESSELER de Esch-sur-Alzette en date du 23 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 888 du 15 avril 2013, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.409.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le comparant décide de transférer le siège social de la commune d'Esch-sur-Alzette à la commune de Pétange et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange."

*Deuxième résolution*

Le comparant fixe l'adresse de la société à L-4808 Rodange, 73, chemin de Brouck.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: GRECU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 9291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040000/32.

(140046469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Artemis Distribution Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.899.030,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.351.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 04 Mars 2014*

- Monsieur Maxence Monot, né le 8 décembre 1976 à Dijon, France, résident professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

- Le nombre de gérants de la Société a été augmenté de six (6) à sept (7).

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

\* Monsieur Gregory Wallace, gérant de classe A;

\* Monsieur Thomas Alber, gérant de classe A;

\* Monsieur Christopher Marconi, gérant de classe A

\* Monsieur Keith Grealley, gérant de classe B;

\* Monsieur Russell Proffitt-Perchard, gérant de classe B;

\* Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de classe B;

\* Monsieur Maxence Monot, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2014.

Référence de publication: 2014039905/22.

(140046413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.638.730,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.556.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 19 février 2014 que les 53.944 parts sociales de la Société détenues par Apollo Warehouse S.à r.l. (à savoir 5.394 parts sociales dans chacune des classes A à F et 5.395 parts sociales dans chacune des classes G à J) ont été transférées à l'associé de la Société Apollo Management-Beteiligungs GmbH & Co. KG, de sorte que les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales détenues dans chacune des classes A, B, C, D et E	Nombre de parts sociales détenues dans la classe F	Nombre de parts sociales détenues dans chacune des classes G et H	Nombre de parts sociales détenues dans chacune des classes I et J
BC European Capital IX-1 LP	63.708	63.708	63.708	63.708
BC European Capital IX-2 LP	63.708	63.708	63.708	63.708
BC European Capital IX-3 LP	63.708	63.708	63.708	63.708
BC European Capital IX-4 LP	63.708	63.708	63.708	63.708
BC European Capital IX-5 LP	63.708	63.708	63.708	63.708
BC European Capital IX-6 LP	63.708	63.708	63.708	63.708
BC European Capital IX-7 LP	63.708	63.708	63.708	63.708
BC European Capital IX-8 LP	63.708	63.708	63.708	63.708
BC European Capital IX-9 LP	63.708	63.708	63.708	63.708
BC European Capital IX-10 LP	63.708	63.708	63.708	63.708

BC European Capital IX-11 LP . . . . .	23.838	23.838	23.838	23.838
BC European Capital - Hercules Co-Investment LP . . . . .	26.075	26.074	26.074	26.074
BC European Capital IX Limited . . . . .	17.437,5	17.438,5	17.437,5	17.436,5
Apollo Management-Beteiligungs GmbH & Co. KG . . . . .	29.970,5	29.970,5	29.971,5	29.971,5
Invita Dublin GmbH & Co. KG . . . . .	29.472	29.472	29.472	29.473

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014039901/42.

(140046004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Askar Apple FinanceCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 127.498.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF Luxembourg S.A., vous informons en notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue en date du 16 juillet 2007 avec effet à partir du 10 mars 2014 entre les sociétés:

TMF Luxembourg S.A.

Société anonyme

R.C.S. Luxembourg B 15302

Siège social: 46A Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

(le "domiciliataire")

et

Askar Apple FinanceCo SARL

Société à responsabilité limitée

R.C.S. Luxembourg B 127498

Siège social: 46A Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 17 mars 2014.

TMF Luxembourg S.A.

*Le domiciliataire*

Jean-Jacque Josset / Laia Pages Serra

*Fondé de pouvoirs A / Fondé de pouvoirs B*

Référence de publication: 2014039908/26.

(140046170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**AutoCheck24, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 300, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.818.

L'an deux mille quatorze, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg. (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Patrick PRIM, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1969, demeurant à L-7533 Mersch, 1, rue Jean Baptiste Neuens,
- 2.- Monsieur Antonio CAIADO GOMES, frigoriste, né à Montemor-o-Velho (P) le 3 septembre 1971, demeurant à L-5413 Canach, 23, am Bongert, et
- 3.- Monsieur Samir MEKHTOUB, gérant de sociétés, né à Creutzwald (F), le 21 février 1971, demeurant à F-54720 Lexy, 19, rue de la Vairine (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les associés actuels (les «Associés») de la société à responsabilité limitée «AutoCheck 24» avec siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, Hall 4, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2385 du 6 octobre 2011,

dont les statuts ont été modifiés constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2208 du 10 septembre 2013,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.818 (la «Société»).

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

*Unique résolution:*

Les Associés décident de transférer le siège social vers L-1940 Luxembourg, 300, route de Longwy et de donner au premier alinéa de l'article 5 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros (750,- EUR).

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. PRIM, A. CAIADO GOMES, S. MEKHTOUB, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21.01.2014. Relation: LAC/2014/2925. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Référence de publication: 2014039910/42.

(140046432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**AS Comptabilité S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. A.M.R. Comptabilité S.à r.l.).**

Siège social: L-4101 Esch-sur-Alzette, 3, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 177.505.

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1- Madame Mélanie THOLEY, gérante de société, née à Metz (F) le 5 octobre 1984, demeurant à F-57480 Ritzing, 9, rue de la Chapelle,

2- Monsieur Hamid ARAMI, comptable, né à Metz (F) le 24 mars 1984, demeurant à F-57070 Metz, 10, rue d'Anjou.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée A.M.R. COMPTABILITE S. à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1655 du 11 juillet 2013;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 177.505;

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- €) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «A.M.R. COMPTABILITE S. à r.l.» avec siège social à L-5441 Remerschen, 16A, route de Mondorf,

- que la société ne possède ni d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Remerschen à L-4101 Esch-sur-Alzette, 3, rue de l'Eau, et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2. Changement de dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Divers.

*Première résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société en «AS COMPTABILITE SARL, et modifient en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la façon suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: «AS COMPTABILITE SARL».

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Remerschen à L-4101 Esch-sur-Alzette, 3, rue de l'Eau, et modifient en conséquence l'article 3 des statuts de la façon suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Tholey, H. Arami, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2014 - EAC/2014/3475 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014039894/49.

(140046340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.442.

—  
EXTRAIT

En date du 18 mars 2014, l'associé unique de la Société, Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., a adopté la résolution suivante:

- L'associé unique décide de nommer gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour un mandat d'une durée illimitée, Monsieur Adrien Schrobiltgen, né le 12 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ingénieur, demeurant professionnellement à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014039911/16.

(140046465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

**Infiniti Gaming International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 399.600,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 185.246.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Jürgen De Munck, born in Beveren, Belgium, on May 24<sup>th</sup>, 1974, with address at Haagwinde 71, 8300 Knokke, Belgium, and



2.- Mr. Michiel Van Dam, born in Harmelen, the Netherlands, on June 5<sup>th</sup>, 1972, with address at Cassiersstraat 7, 8300 Knokke, Belgium,

both represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies established on February 24, 2014.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

### Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of two shareholders, subscribers of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, and transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “Infiniti Gaming International S.à r.l.”

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at three hundred ninety-nine thousand six hundred Euro (EUR 399.600,-) represented by ninety-nine thousand six hundred (399.600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.



**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on July 1<sup>st</sup> and ends on June 30<sup>th</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on June 30<sup>th</sup> of 2014.

#### *Subscription - Payment*

The shares have been subscribed as follows:

- three hundred and twenty-three thousand six hundred (323.600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) by Jürgen De Munck, prenamed,
- seventy-six thousand (76.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each by Michiel Van Dam, prenamed.

These shares have been fully paid by a contribution in kind consisting of:

- Nine hundred ninety-nine (999) shares, with a nominal value of 300 Euro each, representing 99,9 percent of the share capital of DRGT Europe, a limited company incorporated under the laws of Belgium, having its registered address at Westkapellestraat 396 box 47 8300 Knokke-Heist, and registered in the National Register of Enterprises under the number BE 0.889.313.321 which are hereby transferred to and accepted by the Company at the book value of three hundred ninety-nine thousand six hundred Euro (EUR 399.600,-) (the "Contribution").

Proof of the Contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by Jürgen De Munck and Michiel Van Dam, prenamed, dated 24 February 2014 and an ad hoc declaration signed by DRGT Europe, dated 24 February 2014.

The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

#### *Effective implementation of the contribution*

Jürgen De Munck and Michiel Van Dam, prenamed, through their proxy holder, declare that:

- They are the sole unrestricted owner of the Contribution and possess the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand nine hundred Euro (EUR 1.900.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

The shareholders resolve to:

1. Determine the number of managers at one (1).
2. Appoint the following persons as Company's manager:
  - Mr. Jürgen De Munck, born in Beveren Belgium on 24/05/1974 with professional address at Haagwinde 71, 8300-Knokke-Heist Belgium.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Jürgen De Munck, né à Beveren, Belgique, le 24 mai 1974, demeurant à Haagwinde 71, 8300 Knokke, Belgique, et

2.- Monsieur Michiel Van Dam, né à Harmelen, Pays-Bas, le 5 juin 1972, demeurant à Cassiersstraat 7, 8300 Knokke, Belgique,

les deux représentés par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données le 24 février 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Infiniti Gaming International S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à trois cents quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Euro (EUR 399.600,-) représenté par trois cents quatre-vingt-dix-neuf mille six cents (399.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.



Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2014.

### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- trois cents vingt-trois mille six cents (323.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par Jürgen de Munck, préqualifié,
- soixante-seize mille (76.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par Michiel Van Dam, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents Euro (EUR 300,-) chacune, représentant 99,9% du capital social de DRGT Europe, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Belgique, ayant son siège social au Westkapellestraat 396, box 47 8300 Knokke-Heist, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro BE 0.889.313.321, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur comptable de trois cents quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Euros (EUR 399.600,-) (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par Jürgen de Munck et Michiel Van Dam, en date du 24 février 2014, et par une déclaration ad hoc signée par DRGT Europe en date du 24 février 2014.

Copies desdites déclarations seront annexées au présent acte.

### *Réalisation effective de l'apport en nature*

Jürgen de Munck et Michiel Van Dam, prénommés, par leur mandataire, ont déclaré que:



- Ils sont les propriétaires de l'Apport en Nature contribué et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- le transfert de l'Apport en Nature est effectif à compter de ce jour sans réserves; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ mille neuf cents Euros (EUR 1.900.-).

#### *Décisions de l'associé unique*

Les associés décident de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant unique de la Société:

- Jürgen De Munck, né à Beveren, Belgique, le 24 mai 1974, préqualifié.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 mars 2014. Relation: ECH/2014/477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038841/528.

(140044738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

### **Immonetto S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.242.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Edward VAN THIELEN, administrateur de sociétés, né le 15 octobre 1965 à Lier (Belgique) demeurant au 15, Gentiaandreef, B-3140 Keerbergen (Belgique).

ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 février 2014, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, présent ou représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

La Société existe sous la dénomination de «IMMONETTO S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition ou la cession d'immeubles ainsi que la mise en location, l'administration, la gestion, et le développement de ces immeubles.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société aura également comme objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

## **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les CINQ CENTS (500) actions.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est nommé administrateur unique, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2019:
  - Monsieur Edward VAN THIELEN, administrateur de sociétés, né le 15 octobre 1965 à Lier (Belgique) demeurant au 15, Gentiaandreef, B-3140 Keerbergen (Belgique).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2019:
  - Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg sous le numéro B 114.190.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mars 2014. Relation: LAC/2014/10592. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038855/193.

(140044677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.421.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Barclays Aldersgate Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1 Churchill Place London E14 5HP, United Kingdom, and registered with the UK Companies House under number 02223073,

here represented by Mrs. Virginie STALDER-PATIRAS, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 11 December 2013.

2) Zinc Holdings Limited, an exempted limited company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands and having its principal place of business at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom ("Zinc"),

here represented by Mrs. Virginie STALDER-PATIRAS, pre-named, by virtue of proxy given under private seal on 11 December 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.421, which has been incorporated by deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on 19 March 2007, and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 961 dated 24 May 2007. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 5 November 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3068 dated 20 December 2012.

The appearing parties represent the whole corporate capital of the Company, and require the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to reduce the Company's share capital by the cancellation of all the five hundred and seven thousand one hundred (507,100) B Ordinary Shares.

As a consequence of the above resolution, all the B Ordinary Shares having been cancelled, no voting rights are no longer attaching the B Ordinary Shares and Zinc is the remaining sole shareholder of the Company (the "Remaining Shareholder").

*Second resolution*

The Remaining Shareholder decides to reclassify the two (2) A Ordinary Shares currently in issue in the Company into two (2) ordinary shares.

*Third resolution*

The Remaining Shareholder acknowledges that the amount of twenty-one thousand nine hundred ninety-eight Pounds Sterling and twenty four pence (GBP 21,998.24) is currently standing on an available reserve account of the Company

and is currently available as evidenced by an interim balance sheet of the Company dated 11 December 2013 established and signed by the management of the Company.

The Remaining Shareholder now resolves to incorporate the amount of eleven thousand four hundred ninety eight Pounds Sterling and twenty four pence (GBP 11,498.24), into the share capital of the Company with immediate effect.

The Remaining Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of eleven thousand four hundred ninety eight Pounds Sterling and twenty four pence (GBP 11,498.24), so as to bring it from its current amount of one Pound Sterling seventy-six (GBP 1.76) to an amount of eleven thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 11,500.-), by increasing the nominal value of the ordinary shares from their current nominal value of eighty-eight pence (GBP 0.88) each to an amount of five thousand seven hundred fifty Pounds Sterling (GBP 5,750), each.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Remaining Shareholder decides to amend and restate article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **6.** The share capital of the Company is fixed at eleven thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 11,500.-) represented by two (2) ordinary shares, having a nominal value of five thousand seven hundred fifty Pounds Sterling (GBP 5,750), each, entirely subscribed and fully paid up.

In addition to the share capital, the company may have share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any share or class of shares or reserve is transferred and the balance of which is freely distributable and at the disposal of the company."

#### *Fifth resolution*

The Remaining Shareholder decides to fully amend and restate the Articles of the Company, as follows:

### **Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association.

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the company is Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.

#### **Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the company is established in Luxembourg.

3.2 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1 The company shall have as its business purposes (i) to hold, purchase, subscribe for or acquire in any other manner as well as to transfer participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to raise funds, whether directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), on a loan or hybrid profit participating basis exclusively from professionals, its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and to lend them, directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

4.2 The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings. In particular, but without prejudice to the foregoing limitations, the company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and in any currency, (ii) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights.

4.3 The company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

4.4 The company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises (including, without limitation, trusts to be established abroad).

4.5 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.



**Art. 5. Duration.** The company is formed for an unlimited period.

## **Title II. - Capital - Shares - Share premium**

### **Art. 6. Corporate Capital.**

6.1 The share capital of the company is represented by ordinary shares (the "Shares") having such rights and obligations as are set out in the present articles of association.

6.2 The share capital of the Company is fixed at eleven thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 11,500.-) represented by two (2) ordinary shares, having a nominal value of five thousand seven hundred fifty Pounds Sterling (GBP 5,750), each, entirely subscribed and fully paid up.

6.3 All the Shares are entitled to distributions in accordance with article 16.3. Upon the winding up of the company, all the Shares are entitled to distributions in accordance with article 19.3.

6.4 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) and/or any funds received from time to time as additional capital contribution are allocated to a special reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, and is available for distribution in relation to a decrease of the share capital, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve.

### **Art. 7. Shares - transfer.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. A transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of Shares, the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law shall apply.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.3 Each Share carries the right to one vote.

7.4 A register of the Shares of the company shall be created for the purposes of article 185 of the Companies' Law and such register shall be maintained at the registered office of the company.

**Art. 8. Events relating to shareholders.** The life of the company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

## **Title III. - Management**

### **Art. 9. Composition of board of managers.**

9.1 The company is administered by one (1) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

9.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

### **Art. 10. Procedure of board of managers' meetings.**

10.1 In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 10 and in chairing meetings of the board of managers.

10.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

10.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

10.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members (i) are present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

10.5 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, it being understood that no manager who is physically present outside Luxembourg shall be permitted to participate in a meeting of the board whether by these means or otherwise. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

10.7 In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

10.8 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

10.9 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary in Luxembourg, and held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

10.10 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held provided that a circular resolution shall be valid and effective only if each member of the board of managers has signed such circular resolution at a time when he/she is physically present in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 11. Powers of the management.**

11.1 The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

11.2 The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

11.3 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

#### **Art. 12. Delegation of powers - Liability.**

12.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management («gestion journalière») of the company to one (1) or more Luxembourg resident managers, who will be called «Director(s)».

12.2 The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

12.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

12.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the company is committed by the signature of any one (1) Director), the company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

12.5 A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

12.6 Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

#### **Art. 13. Procedural rules for shareholders' meetings.**

13.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

13.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

13.3 In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the capital.

13.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Audit - Liquidation**

**Art. 14. Financial year.** The company's financial year runs from 6 November of one year to 5 November of the following year.

The Shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time.

#### **Art. 15. Annual statutory accounts.**

15.1 Each year, as of the date of the financial year end, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

15.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the abovementioned balance sheet. Profits of the company shall be calculated in



accordance with the provisions of Section XII of the Companies' Law and the provisions of Chapter II of the law on accounting and financial statements of December 19, 2002 as amended, as such laws may be amended, superseded or supplemented from time to time.

15.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

#### **Art. 16. Distributions.**

16.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

16.2 Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the nominal capital (excluding for the avoidance of doubt any premium) but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

16.3 Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves (including share premium and/or any additional capital contribution) or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers. Distributions shall be made to the shareholders pro rata to the number of Shares they hold in the Company.

#### **Art. 17. Interim Dividend.**

17.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends on the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may take the decision to distribute interim dividends only on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be dated earlier than 4 weeks prior to the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

17.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium and/or any additional capital contribution), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of these articles of association.

**Art. 18. Audit.** The audit of the company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

#### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 Subject to the provisions of the Companies' Law, a majority of shareholders owning at least three-quarters of the company's share capital can decide to dissolve the company and to proceed to its liquidation.

19.2 In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be shareholder(s), designated by the general meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

19.3 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

19.4 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders pro rata to the number of Shares they hold in the Company.

**Art. 20. Applicable laws.** For all matters not provided for in the present articles of association, it is referred to the existing applicable laws.

#### *Costs and expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1) Barclays Aldersgate Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée en Angleterre et au Pays de Galles avec une responsabilité limitée, ayant son siège social à 1 Churchill Place, London, E14 5HP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du UK Companies House sous le numéro 02223073,

ici représentée par Madame Virginie STALDER-PATIRAS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 11 décembre 2013.

2) Zinc Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et ayant son principal établissement à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, Royaume-Uni ("Zinc"),

ici représentée par Madame Virginie STALDER-PATIRAS, pré-qualifiée, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 11 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") d'une société à responsabilité limitée "Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.421, constituée par acte du Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 19 mars 2007, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 961 du 24 mai 2007. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 5 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3068 du 20 décembre 2012.

Les parties comparantes représentent l'intégralité du capital social et requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par l'annulation de toutes les cinq cent sept mille cent (507.100) Parts Sociales Ordinaires B.

En conséquence de la résolution qui précède, toutes les Parts Sociales Ordinaires B ont été annulées, aucun droit de vote n'est encore attaché aux Parts Sociales Ordinaires B et Zinc est l'associé unique restant (l'"Associé Restant").

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Restant décide de re-classifier les deux (2) Parts Sociales Ordinaires A actuellement existantes dans le capital social de la Société en deux (2) parts sociales ordinaires.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Restant reconnaît que le montant de vingt et un mille neuf cent quatre-vingt dix-huit Livres Sterling et vingt quatre pence (GBP 21.998,24) se trouve actuellement sur le compte de réserves disponibles de la Société comme en témoignent les comptes intérimaires de la Société datés du 11 décembre 2013 établis et signés par la gérance de la Société.

L'Associé Restant décide maintenant d'incorporer le montant de onze mille quatre cent quatre-vingt dix-huit Livres Sterling et vingt quatre pence (GBP 11.498,24) au capital social de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Restant décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze mille quatre cent quatre-vingt-dix huit Livres Sterling et vingt-quatre pence (GBP 11.498,24), de manière à le porter de son montant actuel de une Livre Sterling soixante-seize pence (GBP 1,76) à un montant de onze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 11.500,-) par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales ordinaires de quatre-vingt huit pence (GBP 0.88) chacune à un montant de cinq mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 5.750,-), chacune.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Restant décide de modifier l'article 6 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

" 6. Le capital social de la Société est fixé à onze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 11.500,-), représenté par deux (2) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de cinq mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 5.750,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus de son capital social, la Société peut posséder des comptes de prime d'émission ou d'autres comptes de réserve, dans lesquels toute prime payée sur toute part sociale ou classe de parts sociales ou réserve est transférée et dont les soldes sont librement distribuables et à la disposition de la Société."

### Cinquième résolution

L'Associé Restant décide de modifier entièrement les Statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme sociale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à.r.l.

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège de la société est établi à Luxembourg.

3.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La société a pour objets de (i) de détenir, d'acheter, souscrire ou acquérir de toute autre manière ainsi que de transférer des participations ou valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères, des partenariats ou des «trusts», acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille et de (ii) lever des fonds directement ou indirectement (y compris, et ce sans limitation, à travers un «trust») par l'intermédiaire d'un emprunt ou d'un instrument hybride participant au profit exclusif de professionnels, de ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et de les prêter, directement ou indirectement (y compris, et ce sans limitation, à travers un «trust»), exclusivement ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères.

4.2 La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères. En particulier, mais sans préjudice des restrictions précédentes, la société est autorisée à (i) émettre des titres de dette ou des titres hybrides de toutes natures (des émissions publiques d'obligations étant exclues) et dans toutes les monnaies, (ii) prêter des fonds par tous les moyens y compris en accordant des crédits ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et (iii) de nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur ses actifs, propriétés et droits.

4.3 La société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

4.4 La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale (y compris, et ce sans limitation, les «trusts») à établir à l'étranger).

4.5 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission**

#### **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est représenté par des parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales"), ayant des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents statuts.

6.2 Le capital social de la Société est fixé à onze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 11.500,-), représenté par deux (2) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de cinq mille sept cent cinquante Livres Sterling (GBP 5.750,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.3 Toutes les Parts Sociales ont droit à des distributions conformément à l'article 16.3. Au moment de la liquidation de la société, toutes les Parts Sociales ont droit aux distributions conformément à l'article 19.3.

6.4 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) et/ou tous fonds reçus au fur et à mesure en tant qu'apport en capital additionnel sont alloués à une réserve spéciale, sauf ceux collectés au titre de la réserve légale. La réserve spéciale est à la libre disposition des associés et du

conseil de gérance, selon les cas, et est disponible pour distribution en relation avec une réduction de capital, liquidation ou tout autre transaction de toute nature résultant d'un remboursement de prime d'émission ou de réserve.

#### **Art. 7. Parts Sociales - Cession.**

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Une cession de Parts Sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Pour toutes les autres questions relatives à une cession de Parts Sociales, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés s'appliquent.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chacune d'elle.

7.3 Chaque Part Sociale comporte un droit de vote.

7.4 Un registre des Parts Sociales de la société doit être créé pour les besoins de l'article 185 de la Loi sur les Sociétés et un tel registre doit être maintenu au siège social de la société.

#### **Art. 8. Evénements relatifs aux associés.**

La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

### **Titre III. - Administration**

#### **Art. 9. Composition du conseil de gérance.**

9.1 La société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, avec une majorité de gérants demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs et rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

9.2 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer des gérants à tout moment sans motifs.

#### **Art. 10. Procédure des conseils de gérance.**

10.1 Au cas où il y aurait plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du Président consistent à surveiller à ce que le déroulement du conseil observe les dispositions de l'article 10 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

10.2 A moins que les statuts ne le prévoient différemment, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

10.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants sont présents à la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

10.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si au moins deux (2) membres du conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

10.5 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement étant entendu qu'aucun gérant qui est physiquement présent en dehors du Luxembourg ne sera autorisé à participer à une réunion du conseil de gérance par ces moyens ou tout autre moyen. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

10.7 Au cas où il y a seulement un (1) gérant, ses résolutions seront valablement adoptées si elles le sont par écrit.

10.8 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

10.9 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire au Luxembourg, et tenus au siège social de la société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

10.10 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles ont été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue sous condition

qu'une résolution circulaire doit être valable et efficace seulement si chaque membre du conseil de gérance a signé cette résolution circulaire à un moment quand il/elle est présent physiquement au Luxembourg. Les signatures des gérants pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.**

11.1 Le gérant unique ou, au cas où, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

11.2 Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la société par le conseil de gérance.

11.3 En cas de vacance d'une place de gérant, les gérants restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs - Responsabilité.**

12.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants demeurant au Luxembourg qui prendra/ont la dénomination de «délégué(s) à la gestion journalière».

12.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

12.3 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

12.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la société est engagée par la signature de tout délégué à la gestion journalière), la société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

12.5 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

12.6 Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 13. Règles de déroulement relatives aux assemblées générales des associés.**

13.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

13.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

13.3 S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est censée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

13.4 Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### **Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Audit - Liquidation**

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 6 novembre d'une année et se termine le 5 novembre de l'année suivante.

Le ou les associés peuvent abrégé la durée de l'exercice social à tout moment.

#### **Art. 15. Comptes annuels.**

15.1 Chaque année, au dernier jour de l'exercice social, la gérance établit un bilan (i) comprenant un inventaire des actifs mobiliers, immobiliers ainsi que de toutes les dettes dues à la Société ou dues par la Société, et (ii) accompagné d'une annexe synthétisant tous les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

15.2 En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné. Les profits de la société seront calculés conformément aux dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés et celles du chapitre II de la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et toutes autres dispositions légales de lois qui viendront modifier, remplacer, ou compléter lesdites dispositions.

15.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

### **Art. 16. Distributions.**

16.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

16.2 Chaque année, il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la Réserve Légale a atteint le dixième (1/10) du capital social nominal (à l'exclusion, aux fins de certitude, de toute prime d'émission), mais devra être reconstitué, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale a été entamée et représente moins de cette proportion. La balance est à la disposition de l'assemblée générale des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

16.3 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur aux dividendes calculés et payables selon la disponibilité des réserves distribuables (incluant la prime d'émission et/ou tout apport additionnel de capital) ou des profits et être distribués sur proposition du conseil de gérance. Les distributions doivent être faites aux associés au pro rata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la société.

### **Art. 17. Dividende intérimaire.**

17.1 Le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires sur les Parts Sociales en respectant trois conditions: i) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires, ii) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de 4 semaines à la date de la réunion du conseil; et iii) les comptes intérimaires, qui ne peuvent pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

17.2 les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime d'émission et/ou tout apport additionnel en capital), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés ou aux présents statuts.

**Art. 18. Audit.** La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un (1) ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 Sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés, une majorité des associés possédants au moins trois-quarts du capital social peuvent décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation.

19.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs qui peuvent ne pas être des associés, désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité définie par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

19.3 Le(s) liquidateur(s) sont investis des plus larges pouvoirs pour la réalisation des avoirs et au paiement des dettes.

19.4 Après le paiement de tous les dettes et passifs de la Société (comprenant les dividendes déclarés mais non payés, s'il y en a) et les dépenses de liquidation, le montant de bénéfice net de liquidation sera distribué aux associés pro rata le nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 20. Lois applicables.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales applicables.

### *Coûts et dépenses*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. STALDER-PATIRAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2013. LAC/2013/58590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;



Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014038634/539.

(140044553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Aldoxlux Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 51.154.

---

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039921/9.

(140046508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Art Evolution Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'eau.

R.C.S. Luxembourg B 177.301.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014039936/10.

(140046577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

**Johnson Controls Luxembourg Nova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 117.617,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.984.

---

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of the month of January.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Luxembourg Nova Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg),

here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Luxembourg Nova S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary, of 8 January 2014, yet to be published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since the incorporation.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

a. Decision to increase the Company's share capital by an amount of ninety-seven thousand six hundred and seventeen Canadian Dollars (CAD 97,617.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to one hundred and seventeen thousand six hundred and seventeen Canadian Dollars (CAD 117,617.-);

b. Issue of ninety-seven thousand six hundred and seventeen (97,617) ordinary shares having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares");

c. Acceptance of the subscription for and full payment of the New Shares by Johnson Controls Luxembourg Nova Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing



under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg), the Company's sole shareholder (the "Sole Shareholder") by contribution in kind consisting of an interest held by the Sole Shareholder having a value of ninety-seven thousand six hundred and seventeen Canadian Dollars (CAD 97,617.-); and

d. Amendment of the object of the Company as follows:

"The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

e. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 and Article 3 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items a. to d. above; and

f. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of ninety-seven thousand six hundred and seventeen Canadian Dollars (CAD 97,617.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (parts sociales) with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to one hundred and seventeen thousand six hundred and seventeen Canadian Dollars (CAD 117,617.-).

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue ninety-seven thousand six hundred and seventeen (97,617) ordinary shares (parts sociales) having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares and to fully pay up such New Shares at nominal value, by a contribution in kind of an interest held by the Sole Shareholder in Johnson Controls LP, an Ontario, Canadian limited partnership, having its registered address at 7400 Birchmount Rd., Markham, Ontario Canada L3R 5V4, and having a value of ninety-seven thousand six hundred and seventeen Canadian Dollars (CAD 97,617.-) (the "Contribution in Kind").

The value of the Contribution in Kind has been certified by a valuation report dated 17 January 2014, issued by the board of directors of the Company (the "Report") at the amount of ninety-seven thousand six hundred and seventeen Canadian Dollars (CAD 97,617.-).

The Report, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares that the Contribution in Kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to

undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the object of the Company, which shall therefore read as follows:

“The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.”

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the General Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of Article 8 and Article 3 of the articles of association of the Company (the “Articles”), which shall therefore read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at one hundred and seventeen thousand six hundred and seventeen Canadian Dollars (CAD 117,617.-), represented by ninety-seven thousand six hundred and seventeen (97,617) ordinary shares (parts sociales) having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

“ **Art. 3.** The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.”

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Johnson Controls Luxembourg Nova Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'"Associé Unique") de Johnson Controls Luxembourg Nova S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 8 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

III. Les statuts (les "Statuts") de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

V. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Agenda:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-sept Dollars Canadiens (CAD 97.617,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, à cent dix-sept mille six cent dix-sept Dollars Canadiens (CAD 117.617,-);

b. Emission de cent dix-sept mille six cent dix-sept (117.617) parts sociales avec une valeur nominale de CAD 1,- (un Dollar Canadien) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Parts Sociales Nouvelles»);

c. Acceptation de la souscription et libération intégrale des Parts Sociales Nouvelles par Johnson Controls Luxembourg Nova Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, l'associé unique de la Société (l'"Associé Unique»), par apport en nature consistant en un intérêt détenu par l'Associé Unique ayant une valeur de quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-sept Dollars Canadiens (CAD 97.617,-);

d. Modification de l'objet social de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations

de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social).

e. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 8 et de l'article 3 des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter les résolutions à adopter sous les points a. à d. ci-dessus; et

f. Divers

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-sept Dollars Canadiens (CAD 97.617,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, à cent dix-sept mille six cent dix-sept Dollars Canadiens (CAD 117.617,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-sept (97,617) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Parts Sociales Nouvelles»);

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, dûment représenté comme mentionné ci-dessus DECLARE souscrire aux Parts Sociales Nouvelles de la Société, et de libérer intégralement ces Parts Sociales Nouvelles à valeur nominale, par apport en nature d'un intérêt détenu par l'Associé Unique dans Johnson Controls LP, an Ontario, une société en commandite de droit canadien, ayant son siège social sis à 7400 Birchmount Rd., Markham, Ontario Canada L3R 5V4, et s'élevant à un montant de quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-sept Dollars Canadiens (CAD 97.617,-) (l'«Apport en Nature»).

La valeur de l'Apport en Nature a été certifiée par un rapport d'évaluation daté du 17 Janvier 2014, émis par le conseil de gérance de la Société (le «Rapport») à un montant de quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-sept Dollars Canadiens (CAD 97.617,-).

Le Rapport, signé ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare que l'Apport en Nature,, est libre de tout privilège et qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation à sa libre transférabilité à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que

la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social».

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe premier de l'article 8 et de l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts»), qui devront désormais avoir la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à cent dix-sept mille six cent dix-sept Dollars Canadiens (CAD 117.617,-), représenté par quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix-sept (97.617) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

« **Art. 3.** L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social».

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1627. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014038879/319.

(140044321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Steria PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.554.

L'an deux mil quatorze, le vingt février,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1.- STEPAR, S.à r.l., une société de droit français, établie et ayant son siège social à F-78140 Velizy Villacoublay, 12, rue Paul Dautier,

inscrite au registre de commerce de Versailles sous le N° 722 052 537,

2.- STERIA Benelux, S.A./N.V., une société de droit belge, établie et ayant son siège social à B-1170 Watermael-Boitsfort, 36, Boulevard du Souverain,

inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le N° 650 185,

ici représentées par:

Monsieur Olivier VAN CUTSEM, né à Ixelles, Belgique, le 31 janvier 1970, demeurant à B-5170 Bois-de-Villers, 63, rue Elie Bertrand,

en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles après avoir été signées ne varietur par le notaire et le comparant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées,

lesquelles comparantes, représentées comme sus dit ont démontré au moyen de l'acte de constitution qu'elles détiennent ensemble toutes les 100.000 actions représentant le capital de la société STERIA PSF LUXEMBOURG S.A., avec siège à L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.554, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 658 du 28 juin 2004, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ceci exposé, les comparantes, par l'organe de leur représentant préqualifié, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se déclarent dûment convoquées, affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour, et ont prié le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

Siège social:

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, de sorte que les deux premières phrases de l'article 2 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré par décision du conseil d'administration de la société, sans préjudice des modifications statutaires en découlant en application de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Objet social:

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

„ **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, soit pour son compte propre, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, à grande échelle ou au détail, quelle que soit la forme de distribution ou de service, principalement, mais pas uniquement, à l'attention des entreprises du secteur financier tels que visés par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle qu'elle a été ou sera modifiée, que ces entreprises soient sises au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger:

1. toutes les activités permises à un opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier en vertu des articles 29-3 et 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée;

2. l'étude, l'ingénierie, la conception, la configuration, l'exécution, la gestion, l'achat, la vente, la fabrication, la commission, la location et la distribution de tous les services, matériaux et produits, en ce compris le software intelligent, l'internet/des solutions pour l'e-commerce et les callcenters avancés, qui ont trait à l'informatique, à la robotique, à la communication sous toutes ses formes et de façon générale à toutes les techniques qui font appel à des concepts, des projets et de l'équipement provenant des technologies de l'information et de la communication;



3. le développement et l'exécution de tout événement, de toute formation et publication relatifs à son objet social en matière de consultance, d'expertise, d'intégration de système, de software, d'installation, de réalisation de projet, de direction du travail, de gestion de l'information, de gestion de la connaissance;

4. la mise à disposition des entreprises de toutes sortes de moyens d'action, et en particulier, d'employés spécialisés en matière d'équipements et de programmes;

5. le traitement informatique et le transfert de données stockées dans le dispositif informatique;

6. la fourniture, la mise en place et la maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communications;

7. la participation à toute opération relative à la recherche et l'étude, directement ou en tant que personne intermédiaire;

8. la gestion administrative et comptable des entreprises ainsi que l'exploitation de toute sorte de systèmes d'information pour le compte de tiers;

9. la construction, la vente, la pose, le démarrage, la réparation d'appareils construits avec des microprocesseurs et des microordinateurs, pour des applications dans les secteurs les plus divers;

10. la fondation, la promotion et le développement de sociétés qui directement ou indirectement ont trait à son objet social ainsi que la prise d'intérêts dans de telles sociétés.

La Société peut acquérir, louer ou donner en location, fabriquer, transférer ou échanger tout bien mobilier ou immobilier, tant corporel qu'incorporel, et de manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à favoriser le développement de son objet social. Elle peut en outre acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec son objet.

La Société peut collaborer avec, prendre part ou investir dans, ou, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, prendre un intérêt dans des sociétés ou associations existantes ou à constituer.

La Société peut exercer des fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur et peut pourvoir à la supervision et au contrôle des sociétés ou associations liées, et peut octroyer des prêts quels qu'en soient la nature, le montant et la durée à des sociétés ou associations liées.

La Société peut consentir des sûretés, tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, notamment en affectant ses biens, y compris son propre fonds de commerce, en hypothèque ou en gage, ou en donnant caution ou en fournissant des garanties.

Les activités énumérées au présent article ne seront pas considérées exhaustives, mais auront seulement valeur de déclaration et par conséquent la Société pourra exercer toutes autres activités se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter la réalisation de son objet."

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, il a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: o. VAN CUTSEM, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 25 février 2014. Relation: CAP/2014/691. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014039091/90.

(140045048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

### **Trishul Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.769.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, seventh of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Dirk VANDEN BERGHE, director of companies, born on 21 February 1945 in Diksmuide (Netherlands), residing in Heirweg, 154, B-9270 Laarne (Belgium),

2.- Mr. Hendrik VANDEN BERGHE, director of companies, born on 25 April 1979 à Gent (Belgium), residing in Calle 6 Oeste # 6-82, Apto 11A à 760001 Cali, Colombia and

3.- Mrs Julie VANDEN BERGHE, director of companies, born on 30 August 1976 in Gent (Belgium), residing in Vadenhoek 59, B-9270 Laarne,

All represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, through its attorney, has requested the notary to act:

1. That the appearing party is the sole shareholder of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Trishul Investholding S.à r.l., with registered office in 2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg number B 87.769, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 31<sup>st</sup> May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1252 of 28<sup>th</sup> August 2002.

2. That the Company's capital is set at forty thousand US Dollars (USD 40.000), represented by hundred (100) shares with a par value of four hundred US Dollars (USD 40.-) each, all fully paid up.

3. That the appearing parties, as shareholder, resolves to dissolve the Company with effect on December 31<sup>st</sup>, 2013.

4. That the appearing parties declare that they have full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that they are fully aware of the financial situation of the Company.

5. That the appearing parties, represented as said before, appoint themselves as liquidator of the Company; and in their capacity as liquidator of the Company have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6. That the appearing parties are vested with all the assets and hereby expressly declares that they will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7. That the appearing parties, represented as said before, declare that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8. That the appearing parties hereby grant full discharge to the managers for their mandate up to this date.

9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Upon these facts the notary stated that the company Trishul Investholding S.à r.l. was dissolved.

#### Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at nine hundred fifty euros (EUR 950).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing party, known to the notary, the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

#### **Version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sept mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

1.- Monsieur Dirk VANDEN BERGHE, gérant de sociétés, né le 21 février 1945 à Diksmuide (Pays-Bas), demeurant à Heirweg, 154, B-9270 Laarne,

2.- Monsieur Hendrik VANDEN BERGHE, gérant, né le 25 avril 1979 à Gent (Belgique), demeurant à Calle 6 Oeste # 6-82, Apto 11A à 760001 Cali, Colombia et

3.- Madame Julie VANDEN BERGHE, gérante de sociétés, née le 30 août 1976 à Gent (Belgique), demeurant à Vadenhoek 59, B-9270 Laarne,

Tous représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire, resteront annexée au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1. Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «Trishul Investholding S.à r.l.», avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.769, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire

de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 28 août 2002.

2. Que le capital social est fixé à USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,-(quatre cent US dollars) chacune.

3. Que les comparants, comme associés de la Société, prononcent la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2013..

4. Que les comparants déclarent qu'ils sont en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

5. Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, se désignent comme liquidateur de la Société et auront pleins pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que les comparants sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

7. Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.

8. Que les comparants donnent décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

Sur base de ces faits le notaire a "constaté la dissolution de la société Trishul Investholding S.à r.l..

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ à neuf cent cinquante euros (EUR 950).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2014. Relation GRE/2014/983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014039114/103.

(140044570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

#### **Caspar Gestion Ressources, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 170.372.

J'ai le regret de vous remettre par la présente ma démission en tant que gérant technique de votre estimée société.  
Belvaux, le 31 décembre 2013. Roland Asselborn.

Référence de publication: 2014040003/9.

(140046059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---

#### **Caldara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 115.910.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039996/9.

(140046043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---